

Ardennes : un sexagénaire en garde à vue après avoir traîné ses deux chiens derrière sa voiture

Par **Nicolas Daguin**

Publié à l'instant



L'un des deux chiens était toujours entre la vie et la mort ce mardi. Image d'illustration. *Olena Bloschynska / stock.adobe.com*

Lors de son audition, le mis en cause de 67 ans aurait expliqué avoir oublié la présence de ses deux animaux derrière son véhicule.

Son mari souffrirait de troubles de la mémoire. Voilà ce qu'aurait dit aux policiers de Charleville-Mézières la femme d'un homme de 67 ans, accusé d'avoir traîné sur plusieurs mètres ses deux chiens restés attachés derrière son véhicule samedi 21 août. Une information rapportée au *Figaro* ce mardi par l'association Action Protection Animale, qui s'est saisie de l'affaire et a déposé plainte contre le sexagénaire pour acte de cruauté.

Les faits se sont produits samedi à la mi-journée dans le centre-ville de Charleville-Mézières. Plusieurs témoins ont assisté à une scène d'une grande cruauté. Un homme, au volant d'une Renault Laguna, roule tandis que deux chiens sont attachés par leur laisse à la boule d'attelage de son véhicule. Les animaux sont traînés sur plusieurs mètres, avant que des riverains n'interviennent et interpellent l'homme au volant. Prévenus, des policiers se sont rendus sur place pour appréhender le conducteur. Celui-ci a expliqué n'avoir jamais eu l'intention de faire

du mal à ses animaux, il les aurait simplement oubliés. Croyant à la sincérité de cet individu, les policiers l'ont autorisé à rentrer chez lui avec ses chiens, lui faisant malgré tout promettre de se rendre chez un vétérinaire.

Pour les policiers il n'y avait pas de problème donc pas de dossier

«*Choqués et scandalisés*» par la décision des policiers de laisser l'homme rentrer chez lui, plusieurs témoins ont averti l'association Action Protection Animale (APA) qui s'est aussitôt saisie de l'affaire, comme le raconte sa présidente et fondatrice Anne Claire Chauvancy. «*Nous avons immédiatement pris attache avec le commissariat de Charleville pour déposer plainte. On nous a expliqué que l'individu 'n'avait pas fait exprès', qu'il était 'désolé' et que c'était 'un pauvre homme'. Pour les policiers il n'y avait pas de problème donc pas de dossier. En creusant un peu on s'est même rendu compte qu'aucune procédure n'avait été ouverte et que personne ne s'était assuré que les animaux avaient bien été emmenés chez le vétérinaire*».

Mais sur l'insistance de l'association, les policiers se sont finalement décidés à se rendre au domicile du sexagénaire dimanche 22 août, qui, comme le présageait l'association, n'avait pas procédé aux soins de ses animaux. Interpellé, il a été conduit au commissariat et placé en garde à vue dans la foulée. Garde à vue reconduite lundi à la demande du procureur de la République qui se serait étonné de la gestion de l'affaire par les policiers, comme le précise l'APA. Les deux animaux, un fox-terrier âgé de 13 ans et un croisé Beagle âgé de 4 ans ont été saisis au profit de l'association APA. «*L'un d'eux se trouvait dans un état gravissime et l'autre était grièvement blessé. Aucun soin ne leur avait été prodigué. Les deux ont été hospitalisés avec des brûlures profondes, la chair à vif et infectée, des coussinets brûlés... Le fox-terrier était toujours entre la vie et la mort ce mardi*», se désole Anne Claire Chauvancy.

«S'il n'y avait pas eu du bruit autour de cette affaire, l'un des deux animaux serait mort voire les deux»

L'homme mis en cause devait passer ce mardi matin en comparution avec reconnaissance préalable de culpabilité, ce qui permet d'appliquer une sanction pénale qui est acceptée par le mis en cause tout en lui évitant une condamnation en correctionnelle. Sa compagne a quant à elle été auditionnée librement. Cette dernière a expliqué que son compagnon avait des soucis de mémoire.

Si l'acte n'était pas volontaire, aucun doute néanmoins quant à la mauvaise condition de détention des deux chiens. «*La chienne était plutôt sale et pas en très bon état général. On a constaté un réel manque d'entretien. S'agissant du Beagle, il nous est apparu amaigri avec un état corporel de deux sur cinq*», précise la présidente d'APA. Et d'ajouter : «*je suis convaincu que s'il n'y avait pas eu du bruit autour de cette affaire, l'un des deux animaux serait mort voire les deux. L'un de ses blessures, l'autre des infections dont il souffrait*».

Le commissariat de Charleville-Mézières n'a pas souhaité répondre à nos sollicitations.